

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-05-13

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 13 mai 2014 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une dizaine de personnes assistent également à la séance.

A1405-080

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

A1405-081

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Germain Leblanc,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2014
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 7.1.2 Nomination d'un représentant municipal – Groupe référence en environnement des Îles-de-la-Madeleine – Plan stratégique d'intervention en environnement
 - 7.1.3 Transport adapté – Participation financière 2014
 - 7.2 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.2.1 Pacte rural – Dépôt du rapport annuel 2013



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-05-13

7.3 Réglementation municipale

7.3.1 Dépôt du registre – Règlement n° A-2014-03 modifiant le Règlement n° A-2010-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie

7.3.2 Abrogation du Règlement n° A-2013-10 décrétant une dépense d'immobilisation pour l'alimentation en eau de la zone industrielle lourde lb1(CGMR) et un emprunt de 60 000 \$

8. Affaires diverses

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

A1405-082

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 AVRIL 2014

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril dernier.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1405-083

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

A1405-084

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 31 mars au 1^{er} mai 2014 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 833 484,52 \$.

A1405-085

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-05-13

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

A1405-086

Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

La Municipalité procédera, le 10 juillet 2014, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur général, Hubert Poirier, soit mandaté pour agir, au nom du conseil d'agglomération lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et, qu'à cet effet, il soit autorisé à se porter au besoin acquéreur de tout immeuble mis en vente, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

A1405-087

Nomination d'un représentant municipal – Groupe référence en environnement des Îles-de-la-Madeleine – Plan stratégique d'intervention en environnement

CONSIDÉRANT QU' en 2010, Attention fragiles a réalisé, de concert avec des acteurs locaux, un plan stratégique d'intervention en environnement pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a permis d'élaborer un profil environnemental à jour du territoire, de dresser un portrait des actions menées en matière d'environnement, de réaliser un diagnostic territorial et d'enclencher un processus visant à clarifier les mandats et les champs d'intervention des acteurs en environnement afin d'identifier de nouvelles avenues de collaboration et de mieux arrimer les actions futures;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe référence en environnement souhaite que le conseil d'agglomération délègue un élu responsable de la mise en œuvre du plan stratégique d'intervention en environnement;

EN CONSÉQUENCE,

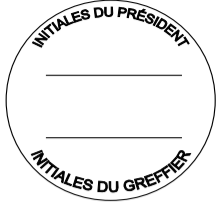
sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération désigne le conseiller Jean-Mathieu Poirier comme représentant municipal au sein du Groupe de référence en environnement des Îles-de-la-Madeleine.

A1405-088

Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine – Participation financière 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération juge important de maintenir l'accès à un service de transport adapté à l'intention des personnes handicapées des Îles;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-05-13

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil peut accorder une aide financière à un organisme sans but lucratif, en l'occurrence la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine inc.;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération, à titre d'organisme mandataire, désigne la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine comme organisme délégué;

que le conseil d'agglomération approuve les prévisions budgétaires 2014 soumises par l'organisme;

que le conseil d'agglomération confirme une participation financière de 36 079 \$ à la Corporation de transport adapté pour l'année 2014.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A1405-089

Pacte rural – Dépôt du rapport annuel 2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé, le 12 février 2007, avec la ministre des Affaires municipales et des Régions, la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 visant à promouvoir le développement du milieu rural sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à déposer chaque année, auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un rapport d'activités comprenant notamment des retombées de la mise en œuvre du Pacte rural et des activités menées par l'agente de développement rural;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

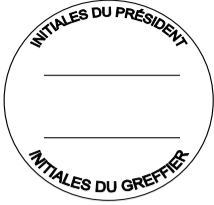
que le conseil d'agglomération adopte le rapport annuel d'activités du Pacte rural des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2013.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1405-090

Dépôt du registre – Règlement n° A-2014-03 modifiant le Règlement n° A-2010-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le 28 avril 2014 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-05-13

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° A-2014-03 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

A1405-091

Abrogation du Règlement n° A-2013-10 décrétant une dépense d'immobilisation pour l'alimentation en eau de la zone industrielle lourde Ib1(CGMR) et un emprunt de 60 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2013, le Règlement n° A-2013-10 décrétant une dépense d'immobilisation pour l'alimentation en eau de la zone industrielle lourde Ib1(CGMR) et un emprunt de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' après analyse et compte tenu des travaux d'aqueduc qui y sont prévus, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a demandé le transfert de cette dépense à la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un règlement similaire par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en date du 21 janvier 2014, soit le règlement n° 2014-01, lequel a fait l'objet d'une approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 8 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit abrogé le règlement numéro A-2013-10 adopté par le conseil d'agglomération le 10 septembre 2013.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-05-13

AFFAIRES DIVERSES

A1405-092

Approbation du budget d'honoraires de Roche – Surveillance des travaux – Réaménagement de la route 199 – Secteur de Grande-Entrée – Entente de collaboration (protocole) : 200955

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'agglomération du Règlement d'emprunt n° A-2010-10 autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu en août 2013 avec le ministère des Transports du Québec une entente visant la gestion du projet de réaménagement de la route 199 dans le secteur de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a déposé un plan de travail ainsi qu'un budget d'honoraires relativement à la surveillance de ces travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des services techniques et des réseaux publics de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération accepte la proposition d'honoraires de la firme Roche pour un budget maximal de 779 265,00 \$ plus les taxes applicables, conformément au document déposé en date du 2 avril 2014.

Cette acceptation est toutefois conditionnelle à l'approbation du ministère des Transports du Québec.

A1405-093

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Enchère lors de la vente pour non-paiement de taxes
- ❖ Règlement d'emprunt n° A-2014-03 pour la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie

A1405-094

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 16, sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Rose Elmonde Clarke, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier